

Démarche VI

Certificat de vie

PENSIONNÉS & AYANTS DROIT

Attestation périodique permettant le maintien du versement des pensions et rentes servies au Sénégal. Démarche simple, en personne.

PIÈCES À PRÉPARER

☐ Pièce d'identité (original + copie)

☐ Références de l'organisme payeur (numéro de pension)

Liste indicative, confirmée lors de la prise de rendez-vous. Tarifs communiqués par le Consulat. Cocher chaque pièce réunie avant le déplacement.

Consulat Général de la République du Sénégal à Guangzhou

Room 1603-04, 16e étage, Agile Center, 26 Huaxia Road, Zhujiang New Town, Guangzhou, République Populaire de Chine
Lundi – Vendredi, 9 h 00 – 18 h 00 · +86 20 8928 5457 · +86 20 8928 5216
consengz@gmail.com